



En partenariat avec :



## **Renforcer l'accès des femmes à la vie politique en Méditerranée : défis et opportunités. L'exemple du Maroc.**

**28 mars 2014, Tétouan (Maroc)**



## **Processus Nord-Sud pour le Renforcement du Rôle des Femmes Atelier national**

### **NOTE CONCEPTUELLE<sup>1</sup>**

Atelier organisé par le Centre Nord Sud du Conseil de l'Europe en partenariat avec l'Association «Voix des Femmes»

et le soutien de l'Assemblée Parlementaire,  
de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) du Conseil de l'Europe,  
du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux et la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe

---

<sup>1</sup> Document mis à jour le 21 3 2014 (Note conceptuelle).

## **Table**

- 1. Cadre ;**
- 2. Objectifs et résultats attendus ;**
- 3. Participation et organisation ;**
- 4. Projet de programme ;**
- 5. Organismes et partenaires ;**

## **CADRE**

En ratifiant la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)**<sup>2</sup> le 21 juin 1993, le Maroc, comme les autres 187 pays qui l'ont ratifié, s'est engagé à éliminer toutes les discriminations à l'égard des femmes. Le Royaume a par ailleurs, adhéré au Protocole facultatif à cette Convention, permettant aux femmes victimes des violations de leurs droits, de porter plainte devant une instance internationale. La levée des réserves à la CEDEF est l'aboutissement de plusieurs années de travail par les organisations de la société civile et constitue un signe de la volonté politique du Royaume.

Au niveau national, d'autres réformes importantes ont été réalisées. La nouvelle Constitution adoptée en 2011 a consacré dans son Article 19 le principe de la parité et un plan pour la mise en place de l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD) a été lancé grâce à la forte implication des autorités politiques et au plaidoyer constant et actif d'un fort réseau des mouvements de femmes.

D'autres avancées politiques, juridiques et sociales ont eu lieu dans les dernières décennies. A titre d'exemple, il est important de citer la réforme de la Moudawana<sup>3</sup>, la réforme du code du travail, la réforme du code des libertés publiques et le code de la nationalité.

En outre, des initiatives importantes sont mises en place, et une convention, dotée d'un financement européen de plus de 45 millions d'Euro, a été signée en juillet 2012 entre l'Union Européenne et le Ministère d'Economie et des Finances ainsi que le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social pour appuyer la mise en œuvre du Plan gouvernemental pour l'Egalité.

Ces avancées se sont reflétées lors des dernières élections à la Chambre des Représentants (2011) notamment avec la loi organique 25/11 du 14 octobre 2011 fixant le quota de 15% aux femmes, soit 60 sièges dans la liste nationale au lieu de 30 précédemment. Toutefois, 55 femmes ont été élues.

Par ailleurs, le leadership politique des femmes s'est renforcé. En 2007, Mme Asmaa Chaabi a été élue la première femme Maire du Maroc à la Mairie d'Essaouira. En 2009, lors des élections communales pour la première fois, un quota de 12 % a été réservé pour les femmes et dans ce contexte Mme Fatima-Zahra Mansouri a été élue Maire de la ville de Marrakech. En 2012, Mme Nabila Mounib a été la première femme élue Secrétaire générale du PSU – (Parti Socialiste Unifié). Ainsi, l'élection du Maroc au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (CDH) pour un mandat de trois ans à compter du 1 janvier 2014, est une nouvelle confirmation des engagements pris par le Maroc dans ce cadre.

Ces avancées traduisent un mouvement de fond qui tend vers un renforcement du rôle et de la place de la femme marocaine dans les instances décisionnelles du pays. Toutefois, les avancées réalisées ne doivent pas occulter une autre réalité : les inégalités hommes-femmes demeurent persistantes. Afin de réduire ces inégalités, l'engagement du Maroc et de tous les Partenaires doit s'inscrire dans le long terme.

---

<sup>2</sup> La [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDAW en anglais) a été adoptée par l'Assemblée générale en 1979. En 1981, après avoir été ratifiée par 20 pays, elle est entrée en vigueur et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été officiellement créé. Le Comité a pour rôle de suivre la mise en œuvre de la Convention par les Etats parties. A ce jour, 185 Etats sont parties à la Convention. Le 6 octobre 1999, l'Assemblée générale adoptait le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Voir A/RES/54/4).

<sup>3</sup> [Le code du statut personnel et de la famille au Maroc.](#)

Grâce au développement d'une conscience collective, au Maroc, selon laquelle il ne peut pas y avoir de développement ni de démocratie sans l'émancipation de la femme et sa participation égale et équitable à la gestion des affaires publiques, le Gouvernement du Maroc a adopté l'Initiative concertée pour renforcer les acquis des Marocaines « ICRAM ». Ce programme gouvernemental « ICRAM » de parité (2012- 2016), cible huit domaines, 24 objectifs et 157 mesures et ambitionne, entre autres, d'institutionnaliser les principes d'équité, d'égalité et d'intégration de l'approche genre en vue de l'amélioration de l'image de la femme, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes par le biais de l'élaboration de lois et l'institutionnalisation de la prise en charge des femmes et enfants victimes de la violence.

Depuis plusieurs années, le Conseil de l'Europe œuvre pour renforcer le rôle des femmes dans la vie politique. Ainsi en 2012, l'Assemblée Parlementaire a adopté la **Résolution 1898 (2012) intitulée « Partis politiques et représentation politique des femmes »**<sup>4</sup> contenant des recommandations clés pour assurer la participation des femmes à la vie politique. Cette Résolution vient compléter la **Recommandation 1899 (2010) « Augmenter la représentation des femmes en politique par les systèmes électoraux »**. Pour sa part, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux a également adopté la **Recommandation 288 (2010) « Pour une égalité durable des genres dans la vie politique locale et régionale »**.

La société civile, représentée par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, a adopté une [Recommandation, le 24 janvier 2013, CONF/PLE\(2013\)REC1, ayant pour titre « Egalité de genre – Une condition du succès des révolutions arabes »](#). A travers cette recommandation, les OING ont demandé aux Etats de «mener des campagnes de sensibilisation civique pour expliquer aux femmes leurs droits en tant qu'électrices et candidates, le processus électoral, le scrutin, le bulletin de vote etc., et d'adopter des mesures visant à augmenter la représentation des femmes au sein des instances judiciaires».

Dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage du Conseil de l'Europe, le Centre Nord-Sud a reçu la mission d'y contribuer notamment en développant avec les pays du voisinage – actuellement en priorité avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie - un dialogue articulé et une coopération structurée entre les quatre piliers de la gouvernance (parlements, gouvernements, collectivités territoriales et société civile).

En offrant cet espace de dialogue largement ouvert, le rôle du Centre est donc celui de promouvoir les principes du Conseil de l'Europe et de faciliter les processus de consolidation démocratique.

Compte tenu de cette nouvelle mission, le Centre Nord-Sud développera des échanges interactifs au niveau du «quadrilogue». Il servira de plate-forme régionale pour les pays au sein du Conseil de l'Europe. Cette action visera notamment la société civile, en particulier les femmes et les jeunes.

A l'issue de la **Conférence de Rome**<sup>5</sup>, le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe a lancé avec l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe le «[Processus Nord – Sud pour le renforcement du rôle des femmes](#)» et son réseau [Euro-Med Women Network](#). Ce réseau a pour objectif la promotion du rôle de la femme dans la région euro-méditerranéenne<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> [Résolution 1898 \(2012\) « Partis politiques et représentation politique des femmes »](#), ACPE

<sup>5</sup> [Conférence "Les femmes agentes de changement au Sud de la Méditerranée"](#) (Rome, les 24-25 Octobre 2011)

<sup>6</sup> [Pays bénéficiaires de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe](#).

L'Atelier de Tétouan s'inscrit, d'une part, dans ce Processus. D'autre part, cet atelier répond aux recommandations formulées à l'issue de la **Conférence d'Istanbul**<sup>7</sup> sur la promotion de la participation active et totale de la femme dans la vie sociale et politique et sur le fait que celle-ci ne relève pas uniquement de l'intérêt des femmes, mais de la société toute entière.

De plus, il s'agira également de faire le suivi des principales recommandations adoptées à l'issue de la **Conférence « L'Approche Genre dans le développement de la femme en Méditerranée »**<sup>8</sup> (Tétouan, 2012), ainsi que de « **l'Appel de Tétouan** ». Un appel lancé lors de la 5<sup>ème</sup> édition du Festival Voix des Femmes en faveur de la mise en œuvre du principe de l'égalité tel que stipulé dans la nouvelle constitution du Royaume du Maroc (Art.19)<sup>9</sup>.

Enfin, l'Atelier de Tétouan œuvrera pour tenir compte des recommandations formulées<sup>10</sup> lors du **Forum de Lisbonne 2012 «La Saison arabe: du changement aux défis** », tenu en décembre 2012 dans le cadre du programme conjoint UE-CoE **«Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional»**.

## **OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES**

Comme cela a été recommandé lors de la Conférence d'Istanbul, les quatre acteurs de la gouvernance (le parlement, les autorités régionales et locales, le gouvernement et la société civile) ont un rôle fondamental à jouer pour faciliter la participation de la femme à la vie politique.

L'Atelier de Tétouan permettra d'analyser la situation au Maroc concernant l'accès des femmes à la vie politique au niveau local, national et régional. Une analyse qui sera établie à la lumière des normes et des bonnes pratiques régionales et internationales.

Des expériences européennes relatives à ces sujets seront aussi présentées par des représentants des institutions du Conseil de l'Europe, à savoir la [Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes \(GEC\)](#), l'[Assemblée Parlementaire](#), le [Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux](#) ainsi que la [Conférence des OINGs](#).

Des recommandations opérationnelles seront formulées afin de renforcer le leadership, la participation et la représentation des femmes dans la vie politique et dans la gouvernance.

Les résultats de l'atelier, qui se tiendra à Tétouan le 28 mars 2014, contribueront à alimenter les travaux de la Conférence régionale annuelle, prévue au Maroc en 2014.

---

<sup>7</sup> [Conférence « Le renforcement du rôle politique et socio-économique des femmes à partir des récits des femmes », 4-6 novembre, à Istanbul](#). Voir recommandations de l'atelier sur la « promotion du rôle politique et économique des femmes »

<sup>8</sup> [Conférence « L'Approche Genre dans le développement de la femme en Méditerranée » \(Tétouan, 2012\)](#)

<sup>9</sup> **Constitution du Royaume du Maroc. Titre II Libertés et Droits Fondamentaux.** Article 19. « *L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent Titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Maroc et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes du Royaume et de ses lois. L'Etat œuvre à réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. Il est créé à cet effet une Autorité pour la Parité et la lutte contre toutes formes de discrimination* ».

<sup>10</sup> [Forum de Lisbonne 2012 «La Saison arabe: du changement aux défis»](#) (3-4 Décembre 2012), Lisbonne (Portugal)

## **ORGANISATION ET PARTICIPATION :**

L'atelier se tiendra le 28 mars 2014. Il est organisé par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe en partenariat avec l'Association Voix des Femmes et avec le soutien de l'Assemblée Parlementaire, la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) , le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux et la Conférence des OINGS du Conseil de l'Europe.

Les institutions / organisations suivantes seront invitées à participer :

Représentants de la structure du « quadrilogue » ainsi que les membres du Réseau Euro-Med des Femmes. Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité du Royaume du Maroc, Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, Instance Equité et Réconciliation , Initiative Nationale pour le Développement Humain , Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche , Union Nationale des Femmes Marocaines , Fédération de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes , Association Démocratique des Femmes du Maroc , Organisation Marocaine des Droits de l'Homme , Association Marocaine des Droits de l'Homme , Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, Direction des Collectivités Locales, Ministère de la Justice et des Libertés, Commission Consultative de la Moudawana, Association Féminin Pluriel, Réseau Amazigh Pour la Citoyenneté, Réseau Collectif 95 Maghreb Egalité, Association Enakhil pour la Femme et l'Enfant, Centre de l'Education sur le Droit de la Femme, Centre des Droits de la Femme , Association Marocaine pour la Promotion de la Femme Rurale, Centre Association marocaine des Droits des Femmes, Solidarités Féminines, Association « Amal » Femmes en Mouvement pour un Avenir Meilleur, Association Bayti, Femmes du Sud, Soualilyates, Association Femmes pour l'Egalité et la Démocratie, Centre marocain de l'Education Civique, Préfecture de Mohammedia, Centre d'Information et d'Observation des Femmes, ONU FEMMES Maghreb, UNESCO Maghreb, PNUD Maroc, Fonds des Nations Unies pour la Population , Centre Jacques Berque, Espace Associatif, Centre Annajda SOS/Union de l'Action Féminine, Femme Action – WomanAction, Forum des Alternatives Maroc, Forum of the Young Moroccan women for the Third Millenium. Bailleurs des Fonds et Organisations internationales (GIZ, AECID, UE, Intermon Oxfam, USAID, Women's Learning Partnership , Women's Rights, National Endowment For democracy , Agence Canadienne de Développement International, etc.). Parmi d'autres, les organisations de jeunesse, représentants des partis politiques et organisations patronales et syndicales ainsi que les chercheurs et représentants des médias seront également invités à participer.